



Mon fils de 8 ans accusé pour viol!!!

Par **clarance**, le **18/07/2010** à **18:14**

Bonjour, rnje viens vers vous je me trouve dans une situation difficile rnmon conjoint ayant eut la garde de sa fille il y a 2 ans et un droit d'herbergement pour la periode scolaire pour la mère! rn depuis les vacances de fevrier 2010 la maman ne nous a pas rendu la ptite!!! rnsoit disant que mon fils aurait violé sa fille de 6ans!!! rnla mère a porté plainte pour viol et agression sexuel envers mon fils! rnmon fils est convoqué la semaine prochaine pour etre auditionné!!! rnje compte bien sure porter plainte contre cette personne rnj aurais besoin de votre aide S.V.P rncomment va se passer l'audition? rnmon fils a peur! rn pouvez vous me renseignée merci! rnje tenais a dire aussi que quand la police m'a téléphoné pour me prévenir de cette audition j'ai demandé comment aller se déroulé cette audition, elle m'a répondu que mon fils serait seul avec deux policières, j'ai demandé si je pouvais y assister elle m'a dit que non j'ai demandé si mon avocat pouvait y assister elle m'a dit que non, que cela se passerait sous enregistrement! et que je pourrais avoir cet enregistrement après l'audition! rnque dois je faire? rnCORDIALEMENT

Par **chris_idv**, le **20/07/2010** à **21:51**

Bonjour, rn rn Vous êtes désormais informée de la procédure d'audition et vous devez laisser les professionnels agir: Le but premier de l'enquête n'est pas d'accuser votre fils mais de connaître la vérité. rn rn En qualité de mère vous devez comprendre les inquiétudes d'une autre mère. rn rn Il n'y a que 3 possibilités: rn rn 1) soit la fillette de 6 ans a tout inventé seule rn rn 2) soit la mère de l'enfant a manipulé sa fille afin de porter plainte et tenter d'en avoir la garde exclusive: cela paraît extrêmement risqué de sa part (voir suicidaire judiciairement parlant) car si cette hypothèse est prouvée non seulement elle perdra à coup sur et définitivement la garde de son enfant, mais en plus elle risque la prison rn rn 3) soit les faits reprochés à votre fils sont,

pour tout ou partie, avérés rnrnCordialement,

Par **clarance**, le **21/07/2010** à **12:00**

bonjour on revient de l audition qui ont pris soin de mon fils,les accusations était que la petite aurait dit que jeremy avait mis son z--- dans sa s--- pendant la nuit et que c est jeremy qui lui aurait dit qu il avait fais ça!la petite a été examinée est cette examen ne relève d aucune trace!meme ceux qui ont auditionné jeremy ils n ont revéné pas que cette plainte a été poursuivie!ils nous ont dit que cela montré bien que la mère avait manipulé par sa mère et que cette plainte sera sans suite!de là mon avocat attaqueras! rnrnmon fils avait très peur de rentré au commissariat mais après les dames l on mis très vite a l aise! rnrnotre avocat nous a dit qu elle risque gros! rnrà les nouvelles!merci a tous pour votre soutien!

Par **Marion2**, le **21/07/2010** à **13:00**

Contente pour vous et votre fils que cette histoire se termine bien.rnrnMarion